



Déclaration des représentants du personnel élus de l'UNSA/UPCASSE à la CAP du 11 décembre 2008 compétente à l'égard des attachés du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Monsieur le Président,

Aujourd'hui les représentants de l'UNSA/UPCASSE écourteront leur déclaration préalable pour s'en remettre au courrier adressé le 9 décembre par le nouveau Secrétaire national de leur organisation à M. le Secrétaire général du MEEDDAT et se borneront à énumérer leurs questions dont la plupart sont anciennes et attendent toujours une réponse.

En dehors la mise en place de la PFR et de la NBI des conseillers d'administration avec redéploiement de l'existant, nous rappelons à votre attention nos demandes sur :

- les chiffres sur la parité dans les nouveaux organigrammes des services : parité hommes - femmes et parité entre filières administrative et technique.**
- le dispositif posant le principe du maintien des rémunérations dans le cadre des restructurations arrive à échéance le 31 décembre. Le dispositif reconduit comportera -t'il une réponse de principe claire et globale à la question des agents perdant le bénéfice de la NBI à l'occasion d'une restructuration ?**
- nous demandons à ce qu'aucune condition d'ancienneté ne soit opposable aux détachements sortants comme c'est le cas pour les détachements entrants.**
- nous réitérons notre demande d'éclaircissement sur les nouvelles modalités d'accompagnement des agents au regard de la création de la sous-direction des parcours professionnels et des mobilités et du repositionnement des chargés de mission. Nous aimerions savoir clairement qui fait quoi et quels sont les interlocuteurs des attachés dans les différents aspects de leur vie professionnelle (mobilité, promotion ...)**
- nous aimerions que la DRH nous expose clairement son projet à moyen terme quant au pyramidage du corps et puisse nous exposer parallèlement la situation dans le corps technique analogue et ses évolutions.**

Enfin, la note d'orientation du 8 février 2008 limite le pourcentage de promotions en fin de carrière à 30% du tableau d'avancement. Ce quota est largement insuffisant pour permettre à une majorité de nos collègues partant en retraite d'accéder au grade d'attaché principal. En conséquence, nous demandons un déplafonnement au moins temporaire de cette proportion.

Comme le rappelle le Secrétaire national de notre de syndicat dans son courrier au Secrétaire général du MEEDDAT, et que nous vous demandons de joindre au présent PV, nous sommes une organisation pragmatique et soucieuse de garantir les intérêts de ses mandants.

En persistant de la sorte à éluder nos questions, l'administration va nous mettre dans l'obligation de durcir notre positionnement pour nous exprimer en dehors d'un dialogue interne qu'on nous refuse.